



Demande de Nationalite pour etranger

Par nassim

bonjour

j ai ete en France entre 3-9-2003 et 1-1-2009 pour des etudes

le 22-10-2008 j ai eu une fille en France

nous sommes tous de nationalite Syrienne.

je voudrais savoir si ma fille peut avoir la nationalite francaise accordance du droit de sol selon la loi de nationalite parce que j ai reside 5 ans avant qu'elle soit nee

merci de me repondre

salutation distinguee

Par kang74

Bonjour

Si elle a résidé en France pendant au moins 5 ans avant ses 11 ans, elle pourra demander la nationalité française à sa majorité si elle y réside à ses 18 ans.

Qu'importe votre temps de résidence avant sa naissance .

[url=https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/La-nationalite-francaise/Les-conditions-et-modalites-de-l-acquisition-de-la-nationalite-francaise]https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/La-nationalite-francaise/Les-conditions-et-modalites-de-l-acquisition-de-la-nationalite-francaise[/url]

Par nassim

Merci beaucoup